

Travaux de la Chambre

Nous nous soucions également du sort réservé aux travaux du comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, étant donné l'énorme travail qu'il a accompli.

De même, le comité mixte de la réforme du Sénat a travaillé avec assiduité et recueilli une foule de preuves et témoignages qui seront encore valables au cours de la prochaine session, de sorte que son travail n'aura pas été vain.

Il en va de même pour le comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. A l'heure actuelle, plusieurs rapports sont au *Feuilleton* qui attendent d'être adoptés. A notre avis, ces motions devraient être réinscrites au *Feuilleton* dès le début de la nouvelle session, de sorte que tout ce travail ne soit pas perdu non plus.

Les travaux et les nombreux rapports du comité des comptes publics ne doivent pas disparaître. En effet, comme le leader parlementaire du gouvernement le sait, ces rapports remontent jusqu'à 1978. Il faut manifestement les reporter dans l'espoir que la Chambre aura le temps de les examiner au cours de la prochaine session.

Il y a peut-être d'autres questions que je n'ai pas mentionnées et que le gouvernement veut faire reporter au *Feuilleton* dans le même ordre qu'à l'heure actuelle. De même, il se peut que le Nouveau parti démocratique veuille faire reporter à la prochaine session certains travaux de la Chambre actuellement prévus au *Feuilleton*. Je propose, pour pouvoir en arriver à un accord avant la prorogation demain, de nous réunir entre leaders, aujourd'hui, en vue de nous entendre à ce sujet. J'espère que cette proposition sourira au leader parlementaire du gouvernement et au député de Hamilton Mountain.

Lorsque le leader parlementaire du gouvernement répondra à ma question, peut-il nous dire également s'il y aura une période des questions demain, ou à quelle heure il pense qu'aura lieu la prorogation du Parlement?

Je viens d'apprendre par mon collègue, le critique responsable du secteur du ministre d'État aux Finances, que le comité des finances a recommandé de reporter à la prochaine session l'objet de projet de loi C-233, afin d'éviter que tout le travail fait jusqu'ici n'ait été vain.

M. Deans: Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à dire que je ne suis pas en mesure, pour le moment, d'accepter de reprendre l'étude du projet de loi C-12 là où nous l'avons laissée. Je cherche désespérément à obtenir un consensus là-dessus. J'espère pouvoir l'annoncer vers la fin de l'après-midi.

Pour ce qui est du projet de loi C-653, je suis entièrement d'accord avec le leader de l'opposition à la Chambre et je demande, comme je l'ai déjà fait maintes fois, que ce projet de loi ou un autre projet similaire soit débattu au cours de la prochaine session, ce que nous essayons de faire depuis six mois.

Quant aux autres mesures, je suis tout disposé à ce qu'on les reporte. En plus des questions soulevées par mon collègue, le député du Yukon, je propose que le comité spécial des invalides et des handicapés continue de siéger jusqu'à ce qu'on puisse déterminer si un sous-comité prendra la relève de ce comité. Aussi, j'estime que le statut du sous-comité des pluies acides

devrait maintenant être confirmé afin que nous puissions étendre ses travaux à la prochaine session parlementaire, car il a déjà fixé son programme pour l'hiver.

Le comité des minorités visibles devrait . . .

M. Pinard: Son cas a été réglé la semaine dernière.

M. Deans: On me dit que cela a été réglé; mais je voudrais bien que les autres questions soient aussi réglées et je recommanderai dès que possible avec les autres leaders parlementaires au sujet du projet de loi C-12.

M. Pinard: Monsieur le Président, nous avons discuté de la plupart de ces points à une réunion des leaders parlementaires tenue la semaine dernière. Je reprendrai ces points un à un et s'il reste encore quelque chose à en dire, nous convoquerons une réunion des leaders parlementaires à 16 heures cet après-midi.

[Français]

Premièrement, au sujet des rapports sur la réforme parlementaire, il faut tenir compte de deux choses. La première chose, c'est qu'il est faux de dire que les rapports meurent. Les rapports subsistent. Les rapports sont là pour demeurer. Ils font partie du domaine public. Ils sont connus. Ils pourront être utilisés en tout temps dans l'avenir, y inclus durant la prochaine session.

La deuxième chose, non, nous ne sommes pas d'accord pour qu'ils soient inscrits au *Feuilleton* à l'endroit même où ils sont présentement, parce qu'ils sont utilisés par l'opposition comme un moyen d'obstruction, alors que nous considérons que la réforme parlementaire est un sujet trop important pour qu'à l'aide de 200 avis de motion, comme on le voit actuellement au *Feuilleton*, on utilise ce sujet comme un moyen dilatoire. Par contre, j'ai offert et je continue d'offrir à mes collègues de l'opposition de remettre ces rapports au *Feuilleton* sous la rubrique Affaires émanant du gouvernement. Si cela n'est pas nécessaire, si cela leur convient, soit! S'ils ne sont pas d'accord, tant pis!

Deuxièmement, le projet de loi C-12 est une bonne suggestion. Nous attendrons la réponse du Nouveau parti démocratique, mais cela peut être réglé au début de la nouvelle session, et on n'a pas besoin de motion durant cette session.

Troisièmement, si le projet de loi C-153 n'est pas nécessaire durant cette session, on verra au cours de la nouvelle session.

Quatrièmement, le Comité sur la réforme des pensions est un comité spécial, et je comprends qu'un rapport sera déposé dans quelques minutes.

Cinquièmement, le rapport du Comité sur le travail, la main-d'œuvre et l'immigration, c'est un comité permanent, on n'a pas besoin de s'occuper de cela durant cette session. On peut très bien s'en occuper au début de la nouvelle session.

Sixièmement, au sujet du Comité conjoint sur la réforme du Sénat, on m'informe qu'un rapport sera déposé dans quelques minutes.

Septièmement, au sujet du Comité sur les Règlements et autres textes réglementaires, la réponse est non.